



Bonjour,

Votre enfant est reçu aujourd'hui pour un **bilan logopédique oro-myo-fonctionnel**, visant à évaluer le fonctionnement des muscles de la bouche, de la langue, des lèvres et de la mâchoire.

Ces troubles peuvent influencer la déglutition, la respiration, la mastication, l'articulation ou encore la position dentaire.

Ce bilan est souvent réalisé en collaboration avec l'orthodontiste ou le dentiste, afin d'assurer une prise en charge globale et cohérente.

Documents nécessaires au bilan

Pour que le dossier soit complet et que le bilan puisse être remboursé par la mutuelle, les documents suivants sont requis :

- Une prescription médicale de bilan logopédique rédigée par un médecin généraliste (⚠ les orthodontistes et dentistes ne peuvent pas établir cette prescription).
- Un compte rendu de l'orthodontiste décrivant les observations cliniques et les difficultés constatées au niveau oro-facial (Etat des structures cranio-maxillo-faciales mis en évidence par le prestataire de soins spécialisé en dentisterie ou en orthodontie (dysmorphose et/ou malocclusion)
- Un bilan ORL récent, réalisé avant le bilan logopédique, afin de s'assurer qu'il n'existe pas de problème respiratoire ou structurel nécessitant un traitement préalable.
- Une prescription de traitement logopédique réalisée par le médecin spécialiste (ORL, stomatologue, dentiste ou orthodontiste). Attention ce document est souvent obtenu après la remise du rapport logopédique au médecin. Il est impératif de renvoyer la prescription obtenue à votre logopède.

Conditions de remboursement

- Le bilan logopédique est remboursé uniquement si le dossier complet (prescription, documents médicaux, rapport de bilan) est envoyé à la mutuelle dans les 60 jours suivant la date de la prescription médicale.
- Passé ce délai, le remboursement ne pourra plus être accordé.
- La décision d'accord du médecin-conseil dépend exclusivement de la mutuelle.
- Je m'engage à transmettre un dossier complet dès réception de tous les documents nécessaires.
- De votre côté, il est essentiel de prévoir tous les rendez-vous et documents avant notre premier rendez-vous, afin que le dossier puisse être envoyé dans les temps.

Merci pour votre collaboration,
Juliette Berger - Logopède